

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de décembre à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapports d'activités et comptes administratifs des syndicats intercommunaux pour l'année 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le *2 décembre 2022*, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de *M. Xavier HAQUIN*.

N°2022/182

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA,
Adjoint au Maire

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,
M. PICHON, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,
Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RAVIER

Mme CASTRO-FERNANDES

Mme MAKUNDA TUNGILA

Mme DEHAS

Mme GUEDJ

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

M. KEBABTCHIEFF

M. BAY

(pouvoir à M. BLANCHARD)

(pouvoir à M. HAQUIN)

(pouvoir à Mme DAHMANI)

(pouvoir à M. NACCACHE)

(pouvoir à Mme DE CARLI)

(pouvoir à Mme BENLAHMAR)

(pouvoir à Mme MEZIERE)

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 34 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 13/12/22

Publiée le : 14/12/22

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. ANNOUR* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GENERALES :

Rapports d'activités et comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2021

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-39 ;

VU les rapports d'activités ainsi que les comptes administratifs de l'année 2021 transmis par les différents Syndicats Intercommunaux ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 1^{er} décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que les rapports d'activités doivent être entendus par le Conseil Municipal de chaque commune-membre et que les comptes administratifs de l'exercice 2021 doivent être présentés au Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de la communication des rapports d'activités et comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2021 dont la liste est annexée à la présente délibération.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise,

Xavier HAQUIN

LISTE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
RAPPORTS D'ACTIVITES (RA) ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA)
ANNEE 2021

	Année 2021
S.I. pour l'extension du Lycée Van Gogh et la construction du LEP G. Eiffel à Ermont	<i>CA</i>
Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne	<i>CA</i>
S.I. d'Assainissement de la Région d'Enghien-Les-Bains (SIARE)	<i>RA</i>
Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)	<i>RA + CA</i>
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)	<i>RA + CA</i>
S.I. de Chauffage de Sannois-Ermont-Franconville (SICSEF)	<i>RA + CA</i>
S.I. d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (S.I.E.R.E.I.G.)	<i>CA</i>
Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)	<i>CA</i>
Communauté d'Agglomération « Val Parisis »	<i>RA</i> <i>(Conseil Municipal du 10 novembre 2022)</i>
Syndicat Emeraude	<i>RA</i>
Syndicat Intercommunal Jean Jaurès	<i>CA</i>
Syndicat mixte pour la gestion de la Fourrière animale du Val d'Oise (SMGFAVO)	<i>CA</i>
Syndicat Intercommunal de la piscine des Bussys	<i>RA + CA</i>